

15ème législature

Question N° : 31223	De M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique > chômage	Tête d'analyse > Moyens octroyés à Pôle emploi	Analyse > Moyens octroyés à Pôle emploi.
Question publiée au JO le : 21/07/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 06/07/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Bruneel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les moyens octroyés à Pôle emploi concernant les personnels afin de faire face à la surcharge de travail à venir. L'établissement est en effet en première ligne face à la crise économique. Selon le ministre de l'économie et des finances, 800 000 emplois seraient menacés. Par ailleurs, les projections macro-économiques de la Banque de France indiquent une perte d'un million d'emplois en 2020-2021 avec un taux de chômage de 11 % en 2021. Il convient donc d'anticiper les besoins en personnels afin de débiter dès maintenant la formation des futurs salariés. Face à la crainte des syndicats qui annoncent des effectifs insuffisants notamment dans les rangs des conseillers en charge de l'indemnisation des publics et des conseillers en charge de leur inscription et de leur accompagnement, il lui demande de clarifier les moyens qui seront alloués à Pôle emploi dans un avenir proche.